

La CPIDH appelle à la cessation de la Longue occupation Israélienne en Palestine et à tenir Israël, Puissance d'Occupation, responsable de ses graves et systématiques violations des droits de l'homme perpétrées contre le Peuple Palestinien

Djeddah, le 6 décembre 2018: En s'associant à la communauté internationale pour observer la "Journée Internationale de Solidarité avec le Peuple Palestinien", la CPIDH a souligné que la non-réalisation des droits légitimes du peuple Palestinien, en particulier, celui relatif à l'autodétermination, reste et demeure l'un des plus grands échecs de la communauté internationale dans le domaine de la paix et de la justice au Moyen-Orient. A cet effet, la Commission a réitéré son appel en faveur de la cessation de l'occupation israélienne de la Palestine, qui dure depuis des décennies, constituant ainsi la cause fondamentale de toutes les violations des droits de l'homme perpétrées contre le peuple Palestinien, tout en exhortant la communauté internationale à redoubler d'efforts, en vue de favoriser une solution juste, globale et durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Au cours de sa 14^{ème} Session Ordinaire (2-6 décembre 2018), la CPIDH s'est longuement penché sur l'évolution récente de la situation des droits de l'homme dans le Territoire Palestinien Occupé et s'est déclarée gravement préoccupée par la flambée des violations des droits de l'homme commises par Israël, puissance d'occupation contre les Palestiniens, dont notamment des attaques contre des manifestations pacifiques dans la bande de Gaza assiégée et des frappes aériennes, ayant causé une dizaine de morts et des centaines de blessés. La Commission a également insisté et condamné les politiques discriminatoires israéliennes, telle que l'adoption de lois sans précédent, notamment celle relative à la ségrégation raciale, dans le cadre de la «loi sur la nationalité», qui régleme la judaïsation des terres palestiniennes, légitimise la démolition de leurs maisons et permet de leur retirer des cartes de séjour à Jérusalem, ainsi que de restreindre leur capacité à accéder à leurs terres et à leurs propriétés privées. Cela s'ajoute au nombreuses violations répétées des droits de l'homme, considérée déjà comme une norme israélienne contre les Palestiniens, tels que le recours à une force excessive et injustifiée contre des civils, les abus physiques et psychologiques réguliers infligés aux Palestiniens aux points de contrôle militaires, sans oublier la privation des prisonniers de leurs droits fondamentaux, une fois détenus.

En dépit du soutien fort accordé par l'actuelle administration américaine aux politiques Israéliennes, la CPIDH a également mis en garde contre les tentatives croissantes d'Israël de saper la diversité socioculturelle de Jérusalem occupée, en modifiant son paysage physique et démographique pour renforcer son caractère juif aux dépens de son identité Arabe Musulmane et Chrétienne. La Commission a mis l'accent sur l'identité de la Mosquée Al-Aqsa, reconnue en tant que lieu saint exclusivement islamique, tout en rappelant les décisions de l'UNESCO, relatives au statut de la vieille ville d'Al-Quds et à ses Parois, qui ne reconnaissent aucune souveraineté israélienne sur Al-Quds. Par conséquent, elle a vigoureusement condamné les fouilles exécutées

par Israël dans la ville occupée, tout annonçant l'illégalité de tout changement introduit par l'occupation israélienne dans la vieille ville (d'Al-Quds) et ses environs.

La Commission a également noté avec regret l'incapacité de la communauté internationale à remédier à ces violations israéliennes grandissantes, mais bien connues et bien établies des droits fondamentaux du peuple palestinien. Elle a appelé à des mesures plus concrètes pour mener des enquêtes sur ces violations répétées et graves des droits de l'homme dans le cadre des mécanismes internationaux compétents, en vue de tenir Israël, Puissance d'Occupation, responsable de ses violations généralisées, massives et bien documentées du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

La Commission a également exhorté toutes les parties prenantes de la Communauté Internationale à se joindre au juste et légitime mouvement de boycott en cours, appelant à favoriser le désinvestissement et la sanction visant des produits en provenance des colonies israéliennes. La Commission a davantage exhorté les États membres de l'OIC à continuer à bâtir un front uni pour la défense de la cause légitime du peuple Palestinien et à prendre de nouvelles mesures concrètes pour mettre en œuvre les diverses résolutions adoptées par les sommets de l'OIC et le CMAE , afin de fournir un soutien politique, économique, humanitaire et diplomatique à tous les niveaux, au peuple Palestinien dans sa lutte d'accéder à son droit inaliénable à l'autodétermination, y compris la création de son propre État indépendant, viable et contigu, avec Al-Quds Al-Shareef comme capitale, et ce , sans occulter son droit indéniable au retour et à récupérer les biens qui lui sont propres , conformément aux diverses résolutions des Nations Unies, garanties par le droit international.

En conclusion, la Commission a vivement salué la capacité de résilience du peuple Palestinien à tête à l'occupation tyrannique israélienne , aux violations inlassables des droits de l'homme et à d'autres crimes. Elle a réitéré son soutien total aux droits inaliénables du peuple Palestinien, tout en décidant de poursuivre ses efforts pour sensibiliser le public aux violations des droits de l'homme commises par Israël à l'encontre de Palestiniens. Par la même occasion, la Commission a exhorté les dirigeants politiques Palestiniens et toutes les factions à œuvrer en faveur d'une réconciliation nationale globale, afin d'unifier leurs efforts contre l'occupation israélienne et de se renforcer davantage pour promouvoir et protéger les droits légitimes des Palestiniens.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site Web de la CPIDH: www.oic-iphrc.org